

définitivement sur l'utilité de ce cadre global; toutefois, notre monde des affaires semble l'avoir reçu favorablement comme en témoigne le nombre croissant de missions commerciales qui se sont rendues au Japon et la première réunion de la Conférence des hommes d'affaires canado-japonais qui s'est tenue à Tokyo en mai dernier. La deuxième rencontre doit se tenir à Toronto en mai.

J'ai récemment signé à Kingston, en Jamaïque, un accord de coopération commerciale et économique Canada-Caricom. Il s'agit d'un accord assez général qui établit le cadre juridique de nos relations économiques bilatérales. Y est toutefois annexé un Protocole de coopération industrielle détaillé qui a pour objectif de faire participer les secteurs public et privé des deux parties à des efforts de coopération industrielle qui avantageront tout autant le Canada que les pays des Antilles du Commonwealth. Fondé sur la reconnaissance du fait que les relations économiques dépassent le simple aspect commercial, le Protocole s'efforce de fournir un cadre permettant d'encourager et de faciliter les investissements, le transfert de technologie et l'aide au développement. Ces divers éléments s'intègrent dans un ensemble particulièrement bien adapté à nos relations avec les pays antillais et certains de ces éléments devraient être modifiés pour rendre l'ensemble acceptable à un pays africain, par exemple. L'Accord Canada-Caricom illustre cependant le genre d'approche globale et pragmatique que j'envisage pour l'avenir, approche que je me permets de vous recommander.

Notre nouveau programme de coopération technique à frais remboursables est un autre exemple d'approche bien adaptée aux besoins particuliers des pays en développement à revenu moyen. Ce genre de programme, qui suppose une assistance technique et industrielle, est mis en oeuvre lorsqu'un pays en développement veut conclure des ententes entre gouvernements pour obtenir des biens et des services de nos secteurs public ou privé. Il est organisé et initialement financé par le gouvernement canadien, les coûts étant plus tard remboursés par le bénéficiaire. Ce genre de programme peut s'avérer extrêmement utile pour stimuler des projets dont nous n'aurions autrement jamais bénéficié et qui engendrent fréquemment des activités induites et d'autres possibilités dont notre secteur privé peut tirer avantage. Ce mécanisme, tout comme celui des entreprises privées en coparticipation qu'adoptent de plus en plus souvent les sociétés canadiennes, nous aide à nous assurer que nous n'agissons pas à contre-courant des politiques socio-économiques du pays d'accueil et encourageons généralement la recherche de projets mutuellement avantageux.

L'OCDE a assez bien réussi à évaluer l'impact des pays nouvellement industrialisés - comme la Corée du Sud et le Brésil - sur les économies occidentales. Ces études montrent que, tout compte fait, la compétitivité accrue de ces pays est plus que compensée par les nouvelles possibilités commerciales qu'ils nous offrent. En d'autres termes, on peut dire que nos échanges avec ces pays nouvellement industrialisés s'accroissent beaucoup plus rapidement que ceux avec les pays en développement qui n'exportent pas encore de biens manufacturés et de produits semi-finis.

Les pays de l'OCDE ont reconnu que le monde industrialisé ne devrait pas se trouver dans la position où il répond à contrecœur à chaque nouvelle demande du monde en développement, mais qu'il est dans leur propre intérêt de prendre des initiatives. Vous